



Formation VIVEA proposée par l'ADDEAR38 - AUTOPSIE PETITS RUMINANTS

Faire soi-même ses autopsies pour gagner en autonomie dans le diagnostic sanitaire de son troupeau

Mardi 9 Novembre 2021 – 9h00-17h

Repas tiré du sac à prévoir.

Le Clos Perrier, Ferme de Vincent et Marine, Les Michallets - Saint Pierre de Chartreuse

Avec Yannick Croisier, vétérinaire et enseignant formateur au CFPPA de La Côte Saint André

Renseignements - Inscription

Charlène Mignot – Addear 38
 Tél. : 09 60 03 50 14 / 07 66 79 68 60
 addear38@wanadoo.fr
 117, rue des Alliés
 38 030 Grenoble

Programme et modalités financières

Voir au dos



Objectifs de la formation

Mise en pratique pour réaliser et faire une 1ère interprétation d'une autopsie dans son élevage, pour gagner en autonomie dans la prise en charge sanitaire de son troupeau.

Enjeux : l'autopsie peut être une 1ère source d'information sur la santé de l'animal, rapide et riche d'enseignements, utile avant de mettre en route une batterie d'examen, et un moyen pour cibler la cause des problèmes observés sur le troupeau (parasitisme, pathologie, problème alimentaire....).

Pré-requis : Aucun pré-requis nécessaire.

Déroulé du programme

- Identifier les organes et leurs lésions les plus courantes.
- Réaliser un bilan parasitaire visuel.
- Premiers gestes pour effectuer des autopsies sur ses propres animaux, et premières interprétations en terme de diagnostic.

Durée : 7h

Intervenant : Yannick Croisier, vétérinaire et enseignant formateur au CFPPA de La Côte Saint André

Inscription : Obligatoire avant le 28 octobre 2021. Caution de 50 € à envoyer pour valider votre inscription (restituée le jour de la formation).

Modalités d'évaluation des acquis : en continu au cours des interventions et des mises en situation. L'évaluation se fera avec un questionnaire bilan écrit de fin de formation portant sur le contenu et la forme de la formation. Une attestation de formation vous sera remise.

Tarif et conditions : Gratuit pour les éligibles* VIVEA. **Non éligibles : nous contacter.**

NB : 168 € sont pris en charge par le VIVEA pour les personnes éligibles*, dans la limite du plafond annuel de 2250 €. *à jour de leurs cotisations : chefs d'exploitation, collaborateur-trices d'exploitation, aides familiaux ou cotisant-es de solidarité / porteur-euse-s de projet sous conditions.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation

[Plus de détails ici.](#)

Co-voiturage : Sauf avis contraire de votre part, les coordonnées des participants seront partagées pour faciliter les covoiturages.

92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation

L'ADDEAR de l'Isère : réunit des paysan-ne-s qui soutiennent des initiatives en milieu rural vers plus d'autonomie et de solidarités. Elle organise des formations et journées d'échange pour partager et apprendre de nouveaux savoir-faire afin de mûrir les pratiques paysannes. **Que vous soyez paysan.ne ou non, pour nous soutenir, vous pouvez adhérer ou faire un don à l'ADDEAR.**

Cette action est soutenue financièrement par :